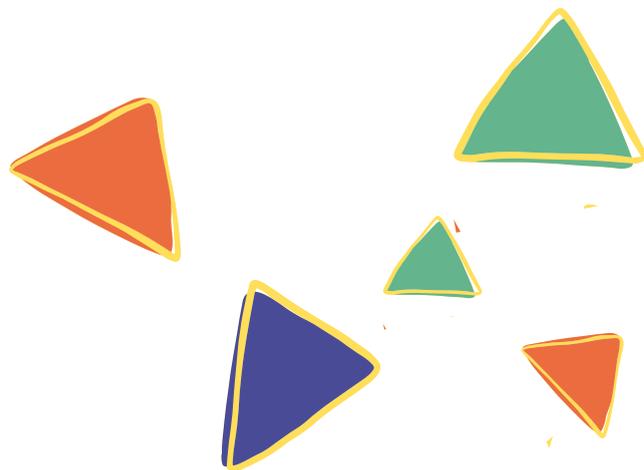


Je veux des rapports sexuels sans risque de grossesse

Je ne veux pas être enceinte

J'ai le droit de choisir le moment d'être mère ou père

J'ai le droit  
d'avoir une **contraception**  
et une **contraception d'urgence**



# Où trouver

# un moyen de contraception

# près de chez vous ?

## En pharmacie :

- ▶ Sage-femme, médecin généraliste ou gynécologue peuvent faire l'ordonnance pour récupérer la contraception en pharmacie.
- ▶ Les préservatifs sont délivrés gratuitement, sans ordonnance pour les moins de 26 ans.

## En Centre de Santé Sexuelle (CSS) :

- ▶ Un professionnel de santé peut prescrire une ordonnance.

*Les mineurs peuvent bénéficier d'une consultation gratuite avec une orientation vers une conseillère conjugale et familiale pour discuter des questions liées à la sexualité.*

 **Clermont l'Hérault**

Place Jean Jaurès

 04 67 67 52 01

 **Lodève**

1 Av. du Dr. Joseph Maury

 04 67 67 52 01

 **Gignac**

4 Parc d'activité de Camalcé

 04 67 67 52 01

 **Pézenas**

22 rue Henri Reboul

 06 40 82 77 83

# Où avoir accès à une contraception d'urgence ?

## Contraception hormonale d'urgence ou "pilule du lendemain"

▶ Pour toute personne mineure ou majeure : Démarche anonyme, gratuite et sans ordonnance.

- 📍 Infirmierie scolaire ou service universitaire de médecine préventive
- 📍 En pharmacie
- 📍 En Centre de Santé Sexuelle (CSS)
- 📍 En Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD)  
à Bédarieux, Béziers, Montpellier, Sète ou Millau.

Trouvez des coordonnées sur [sante.fr](https://sante.fr) :



## Contraception d'urgence par pose d'un DIU au cuivre

La prescription et la pose du Dispositif Intra-Utérin (DIU) au cuivre nécessitent l'intervention d'un médecin généraliste, d'un gynécologue ou d'une sage-femme. Elle est remboursée à 60 % sur prescription et gratuite pour les moins de 26 ans.



# 5 choses à savoir

- 1 Pour les personnes mineures et jusqu'à 26 ans, **certaines contraceptifs sont délivrés gratuitement**. Au-delà de 26 ans, les contraceptifs sont remboursés sur ordonnance à **65 %** par l'Assurance Maladie.
- 2 Tous les moyens de contraception peuvent être proposés aux femmes **qu'elles aient eu un enfant ou pas**.
- 3 Aucune méthode de contraception, y compris d'urgence, ne **protège contre les IST**, sauf les **préservatifs**.
- 4 Tout rapport sexuel hétérosexuel non protégé expose à **une grossesse**, quel que soit le jour du cycle, **y compris sans pénétration et pendant les règles**.
- 5 La contraception d'urgence est justifiée après un rapport sexuel **sans contraceptif** ou **en cas d'anomalie dans l'usage du contraceptif** (déchirure de préservatif, vomissement peu après la prise de pilule, etc.)

Pour plus d'informations :

[questionsexualite.fr](http://questionsexualite.fr)

[www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

[www.contraception-et-idees-recues.com](http://www.contraception-et-idees-recues.com)

[onsexprime.fr](http://onsexprime.fr)

0 800 08 11 11 (gratuit et anonyme)

Retrouvez nos flyers **accès à l'IVG et dépistage des IST** sur notre espace numérique :

